

---

# A I A B

Association Intercommunale Asse et Boiron  
Comité de Direction



## Préavis no 2/2015

---

**Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 1'542'000.00 destiné à financer l'aménagement d'installations sportives pour le collège secondaire de Borex - Crassier avec arrêt de bus et trottoir sur le territoire communal de Crassier**

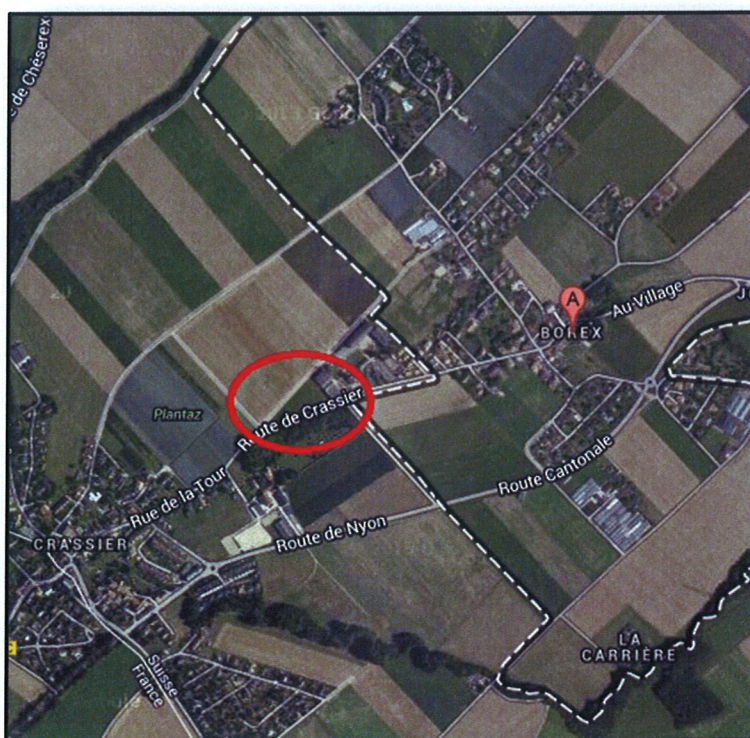
---

Délégués responsables : Commission des aménagements CSBC : D. Bory, D. Zumbach, L. Scapozza, J.-L. Vuagniaux.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers intercommunaux,

## 1. SITUATION

Le collège secondaire de Borex – Crassier (ci-après CSBC) a subi ces dernières années divers travaux d'agrandissement sans que ses infrastructures extérieures ne soient totalement adaptées aux exigences fixées par la loi scolaire. La Commission des aménagements du CSBC du Codir de l'AIAB a dès lors étudié un plan directeur fixant les différentes infrastructures nécessaires et leurs emplacements. De ce dernier est ressorti un certain nombre d'aménagements à réaliser, notamment pour ce qui concerne les installations sportives extérieures.



**Figure 1**

L'emplacement, défini dans le plan directeur, se situe sur la parcelle n° 80, de forme triangulaire, limitée au Nord-Est par les salles de gymnastique du CSBC, au Sud par la rue de la Tour (route de Crassier sur le plan de la figure 1) et au Nord - Ouest par le chemin du Bouchat.

Le projet faisant l'objet du présent préavis consiste en les travaux d'aménagement complet de cette parcelle comprenant, non seulement la réalisation des équipements sportifs, mais également la création d'une nouvelle zone d'arrêt réservée aux transports scolaires, l'aménagement de trottoirs.

L'élaboration de ce projet d'aménagement a nécessité nombre de réunions de la Commission des aménagements du CSBC. Celle-ci a notamment visité plusieurs installations sportives existantes, dans le but de proposer des solutions adaptées aux besoins des futurs utilisateurs et satisfaisantes, tant du point de vue de l'utilisation que de l'entretien. Ce projet, qui a reçu l'aval des propriétaires des fonds concernés, a été soumis à l'enquête publique. Celle-ci n'ayant suscité aucune opposition, a fait l'objet d'un permis de construire qui a été délivré.

Le refus par le Conseil Intercommunal en juin 2014 d'octroyer un crédit de Fr. 2'400'000.00 destiné à financer ces aménagements et le renvoi du projet pour étude a nécessité un réexamen des aménagements initialement prévus, en tenant compte des remarques du Conseil Intercommunal, ainsi qu'une répartition des coûts entre l'AIAB et la commune de Crassier pour ce qui concerne les aménagements routiers.

## 2. PROJET

Le projet, résumé ci-dessous et présenté en détail dans l'annexe jointe au présent préavis a été développé conformément à ce qui a été défini dans le plan directeur des infrastructures extérieures du CSBC et pour répondre aux exigences en matière d'**équipements sportifs extérieurs** fixés par le Département de la Formation et de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) pour cet établissement.

Le programme des installations à réaliser est le suivant (cf. figure 2) :

- Une **aire gazonnée** de 36 m x 51 m pour la pratique du football et du handball ;
- **deux aires tous temps**, l'une de 28 m x 45 m et l'autre de 15 m x 26 m destinées à accueillir le handball, le basket et le volleyball ;
- une installation avec **deux pistes de saut en longueur** ;
- une installation avec **trois cercles pour le jet du poids** ;
- **trois couloirs de course de vitesse** de 80 m ;
- une installation pour le saut en hauteur. Celle-ci, n'étant plus obligatoire en aménagement extérieur, a été supprimée du programme.

Les différentes installations, détaillées ci-après, se répartissent sur l'ensemble de la parcelle pour permettre l'accueil de toutes ces disciplines en respectant les dimensions exigées par les directives cantonales, notamment en ce qui concerne les zones de dégagement et les zones de sécurité. Elles sont complétées par :

- L'aménagement d'une zone **d'arrêt de bus** ;
- une prolongation du **trottoir existant le long de la route de la Tour** jusqu'à l'intersection du chemin du Bouchat ;
- l'élargissement du trottoir existant **le long de la route de la Tour**, au droit de la salle de gym ;
- l'aménagement d'**une place ombragée** en bordure des aires tous temps ;

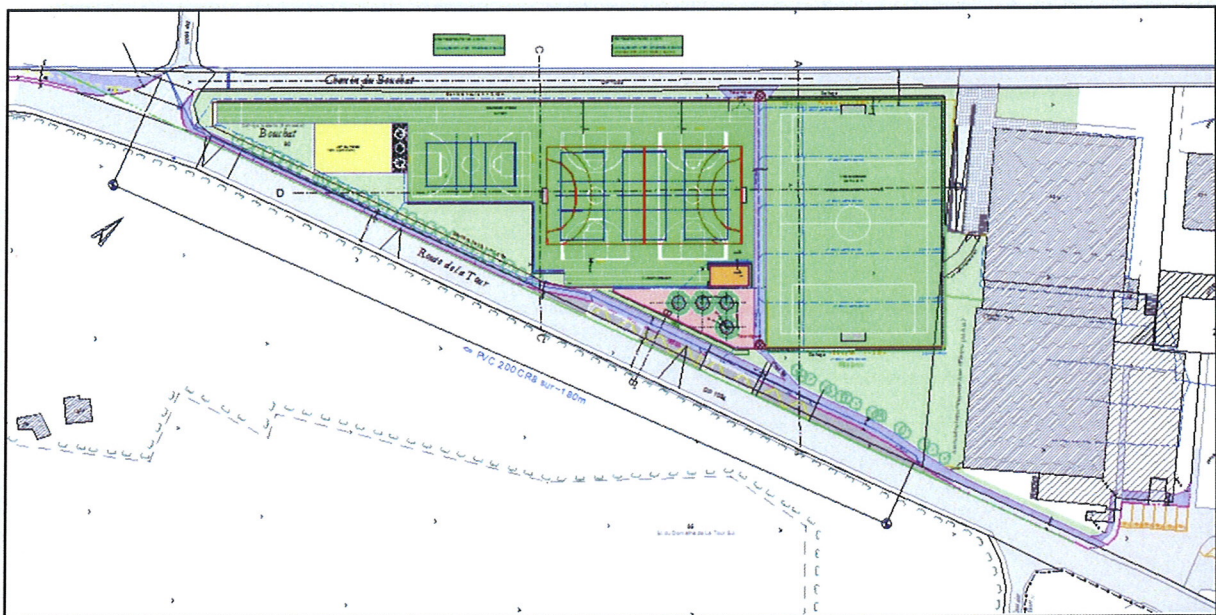


Figure 2

## 3. EMPRISES

Pour mémoire, il est à relever que l'AIAB n'est pas propriétaire de ce bien fond, mais est au bénéfice d'un droit distinct et permanent, constitué en juillet 2013 et qui rend ainsi possible les aménagements projetés (cf. préavis n° 02-2013).

Cette parcelle étant grevée d'une servitude d'interdiction de bâtir, la présentation du projet - objet du présent préavis - ainsi que les discussions menées avec le bénéficiaire de la dite servitude ont permis d'obtenir son accord pour cette réalisation.

#### 4. COUT DES TRAVAUX

Le budget pour ces travaux a été établi par notre mandataire sur la base **d'un appel d'offre en marchés publics**, procédure ouverte. Les montants indiqués ci-dessous sont tirés de soumissions rentrées et validées par notre mandataire pour le projet-même et non basés sur des travaux similaires, comme c'était le cas dans la précédente version d'estimation (cf. préavis 2/2014). La situation conjoncturelle actuelle pour ce genre de travaux est de plus favorable aux maîtres d'ouvrage.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante (montants en Fr.) :

##### **Aire « gazonnée » synthétique :**

1. Travaux de génie civil	370'000.00	
2. Travaux de serrurerie	38'000.00	
3. Accessoires divers	6'000.00	414'000.00

##### **Aires tous temps :**

4. Travaux de génie civil	516'000.00	
5. Travaux de serrurerie	48'000.00	
6. Accessoires divers	21'000.00	585'000.00

##### **Autres aménagements**

7. Travaux de génie civil pour aménagement arrêt de bus		102'000.00
8. Travaux de génie civil aménagement du trottoir et collecteur d'eaux claires – Part AIAB 1/2		40'000.00
9. Travaux de génie civil aménagement du trottoir Est et élargissement au droit de la salle de gym		39'000.00
10. Travaux de marquage et signalisation verticale		5'000.00
11. Plantations diverses		25'000.00
12. Eclairage public		15'000.00
13. Honoraires pour étude et direction des travaux		108'000.00
14. Frais géométriques		15'000.00
15. Divers et imprévus		80'000.00

Total HT		1'428'000.00
TVA 8 %		114'000.00
Total du budget TTC		1'542'000.00

Une part des travaux, notamment pour ce qui concerne le collecteur d'eaux claires, le trottoir Ouest et l'éclairage public, sera financée par la Commune de Crassier ainsi que les travaux de sécurisation du débouché du chemin du Bouchat. Le montant de ces travaux n'est pas inclus dans le présent préavis.

A noter que les travaux ne pourront être entrepris qu'à la condition que les organes délibérants des deux parties concernées par ces travaux, à savoir l'AIAB et la commune de Crassier accordent les crédits respectifs demandés.

La demande de soutien pour l'aménagement d'installations sportives sera réitérée auprès du fonds du sport vaudois afin d'obtenir le financement partiel des aires tous temps - le fonds du sport n'entrant pas en matière en ce concerne l'aire gazonnée et les autres aménagements. Le montant qui sera attribué - ne pouvant être déterminé à ce jour, car basé sur les devis des entreprises adjudicataires - n'est pas pris en compte dans le calcul ci-dessus.

Une demande de financement de la **haie vive** prévue en bordure la route de la Tour sera faite auprès du réseau écologique régional en charge de l'application de l'*Ordonnance sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture* (Ordonnance sur la qualité écologique, OQE).

## 5. CONCLUSIONS

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil intercommunal de l'AIAB

- Dans sa séance du 26 mars 2015 ;
- vu le préavis n° 02/2015 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet et le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. **D'approuver** le préavis N° 02/2015 :  
*Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 1'542'000.00 destiné à financer l'aménagement d'installations sportives pour le collège secondaire de Borex - Crassier avec arrêt de bus et trottoir sur le territoire communal de Crassier.*
2. **D'accorder** un crédit de Fr 1'542'000.00 et d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de Fr 1'542'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement fixé par les statuts de l'Association Intercommunale Asse et Boiron.
3. **D'amortir** l'investissement de Fr. 1'542'000.00 sur une période de 15 ans, à raison de Fr. 102'800.00 par année, la première fois au budget 2016, par le compte 358.331.2  
Les intérêts et l'amortissement seront portés annuellement aux comptes de fonctionnement de l'Association Intercommunale Asse et Boiron.
4. **D'autoriser** le Comité de Direction à entreprendre ces travaux.

Ainsi adopté par le Comité de Direction dans sa séance du 3 mars 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal de l'association intercommunale Asse & Boiron.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :  
Le Président : S. Melly      La Secrétaire : M. Bardel

